

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

PROTECTION PATRIMONIALE LANGUES RÉGIONALES - (N° 4035)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 149

présenté par

M. Le Fur

TITRE

Au titre, substituer au mot :

« protection »

le mot :

« sauvegarde ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'UNESCO, dans son Atlas des langues en danger dans le monde de 2010, recense 26 de nos langues régionales.

Certaines langues sont relativement protégées. Il en va ainsi de l'alsacien, du mosellan, du francique rhénan ou encore du basque qui sont classés comme étant vulnérables, c'est-à-dire que la langue est parlée par la plupart des enfants mais seulement dans certains domaines.

En revanche, nos autres langues régionales comme le breton, le corse, le gallo, le picard, le gascon, le languedocien, le provençal sont considérées comme étant sérieusement en danger, voire en situation critique.

Il ne faut donc pas seulement protéger les langues régionales, mais également les sauvegarder et affirmer cette ambition dans le titre du présent texte.